

André Lambert

le 18 février 2015

Conseiller Municipal à Cuges-les-Pins

Quartier Fourreirier

13780 Cuges-les-Pins

andre.lambert@nordnet.fr

à

Monsieur le Préfet de la Région PACA,

Préfet des Bouches-du-Rhone,

Préfecture de Région PACA

Place Félix Baret – CS80001 13282

MARSEILLE Cedex 06

Monsieur le Préfet

Je me permets d'intervenir auprès de vous, suite à des incidents qui se sont produits lors de la séance du Conseil Municipal de Cuges-les-Pins le 16 février dernier.

Je noterai tout d'abord le problème issu d'une modification, effectuée par le Maire, du contenu du procès verbal du Conseil précédent qui s'est tenu le 19 janvier. Cette modification est intervenue sur la version finale du procès-verbal et, dans mon intervention mentionnant cette modification lors du conseil du 16 février, le maire m'interrompit, au motif que j'aurais dû intervenir en séance, lors du conseil du 16 janvier (pour un fait, qui, à ce moment là, était encore inconnu !) ...

Comme le montre le contenu du texte de mon intervention, qui est jointe à ce courrier, la modification en jeu n'a rien à voir avec une erreur ou une négligence, mais bien avec un fait de politique municipale parfaitement identifié.

Je terminai difficilement mon intervention en informant le conseil que, désormais, je procéderai à l'enregistrement des débats du conseil.

Là ce fut invocation au règlement intérieur, suivi de menaces de rappel à l'ordre jusqu'à celle de mon expulsion de la part du Maire (désormais enregistrée au format MP3) . Je réussis avec difficulté à donner lecture de l'article L.2121-18 du CGCT concernant la publicité des séances du conseil, ce qui mit fin, provisoirement, à l'incident.

Il y eut ensuite le problème intervenu avec la délibération no 9, au sujet de mon remplacement comme délégué suppléant au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. Mon intervention, également jointe à ce courrier, proposait de nommer un couple titulaire-suppléant pour une meilleure efficacité.

Le Maire s'y opposa immédiatement, prétendant au sujet du Syndicat Mixte (preuve par l'enregistrement) que "le Maire y est de droit", ce qui est parfaitement inexact. Pour s'en convaincre il suffit de consulter la liste des membres actuels, par exemple sur le site internet du Parc (ref: <http://www.pnr-saintebaume.fr/sm-de-prefiguration.html>). Il fit aussitôt voter l'assemblée sans même demander si d'autres conseillers se portaient candidats.

Je pense donc que cette délibération devrait être annulée car entâchée d'irrégularités, notamment par l'utilisation de fausses informations.

Le conseil prit fin par un long discours du Maire contre l'opposition et la clôture prématurée de la séance, privant le conseil de la session des questions diverses.

Je me permets, Monsieur le Préfet, de vous informer de cette situation préoccupante, et souhaite que vous puissiez intervenir, car il ne semble plus possible de travailler correctement dans la situation actuelle. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

André Lambert